



Objet : Décharge pour les activités à risque

Chers parents,

Vous trouverez ci-dessous une décharge liée à une activité à laquelle vous avez inscrit votre enfant. Cette décharge est une exigence des compagnies d'assurance de notre partenaire. Vous devez la remplir si vous désirez que votre enfant participe à l'activité.

En tant que directeur général du Centre, je tiens à apporter quelques précisions sur ce document et sur la responsabilité civile. Aux yeux du Centre des loisirs, cette décharge a simplement pour objectif de vous sensibiliser au fait que l'activité que vous avez sélectionnée comporte des risques plus importants que d'autres activités (ex : karting versus dessin peinture). Il y a donc des risques liés à la pratique de l'activité que vous reconnaissez et acceptez. Pour le Centre, là s'arrête le pouvoir de ce papier.

Pour le volet juridique, les assurances exigent souvent d'inclure une note qui décharge complètement l'entreprise de toute responsabilité. Par ce genre de texte, les assureurs visent à diminuer les poursuites en cas d'accident. N'endossant pas ce genre de document, mais désirant tout de même offrir cette activité pour les enfants, le Centre tient à apporter une précision au sujet de la responsabilité civile et de la signature de décharge.

Selon l'article 1474 du Code civil, aucune personne ne peut se décharger de ses responsabilités pour le préjudice corporel. Cela veut dire qu'en cas d'accident, si celui-ci est lié à de la négligence et non au risque de base lié à l'activité choisie, cette décharge n'aurait aucune valeur légale.

Je tiens aussi à vous assurer qu'aucun accident majeur ne s'est produit au Centre depuis plus de 25 ans, et sûrement plus. Sachez que nous prenons tous les moyens nécessaires afin de nous assurer que toutes les mesures de sécurité sont mises en œuvre. Pour toutes questions concernant cette décharge, n'hésitez surtout pas à me contacter au 681-7800, poste 224.

Samuel Matte-Thibault, directeur général
Loisirs Saint-Sacrement.



Dégagement de responsabilité | Acceptation des risques

Aussi : Consentement des parents (pour les mineurs)

Je comprends que la pratique de l'art du déplacement / du parkour comporte des risques d'incidents, d'accidents et de blessures graves ou mortelles. **La santé et la sécurité des participants sont parmi les priorités des organisateurs, mais ceux-ci ne seront en aucun cas tenus responsables d'accidents.** J'accepte et assume la pleine responsabilité en ce qui a trait aux pertes, aux dommages, aux frais relatifs à quelque incident que ce soit, et ne poursuivrai pas en justice les organisateurs des cours ou ~~mais~~, les instructeurs présents, les autres participants, les membres, employés et associés de l'Académie québécoise d'art du déplacement, la Ville de Québec, les surveillants, les bénévoles, les commanditaires et tout organisme ou entreprise associé(e). Je **m'engage à participer de bonne foi et à faire preuve, en tout temps, de vigilance et de discernement.** (À titre indicatif, ceci implique d'informer les instructeurs de blessures antérieures, de s'abstenir de tout mouvement proscrit par un médecin ou un thérapeute, de ne pas hésiter à poser des questions, d'être attentif à l'environnement immédiat, de porter attention à la préparation physique, de profiter adéquatement des pauses, de s'hydrater suffisamment.)

Je soussigné affirme avoir lu et compris entièrement la déclaration précédente; je l'ai signé de mon propre gré, et j'y ~~mis~~ une décharge complète et inconditionnelle de toute responsabilité de la part des instructeurs et organisateurs des activités et des entreprises et organismes associés. Les lois provinciales et fédérales s'appliquent.

Signature du participant :

Date : _____

Nom en caractères d'imprimerie :

Adresse :

POUR LES MOINS DE 18 ANS : REMPLIR AUSSI LA SECTION SUIVANTE

Signature d'un parent / tuteur légal :

Date : _____

Nom en caractères d'imprimerie : _____

Adresse :

